

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON ET CH. PIOT.

2^e SÉRIE. — TOME I.

v. 7-8
1851-52



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE D'AUG. DECQ
9, RUE DE LA MADELEINE.

1851

QUELQUES MONNAIES SEIGNEURIALES.

LIPPE, HOHEN-LIMBOURG, RANDERODE, HORNES, S'HERENBERG, ETC.

PL. X, nos 1 à 10.

N° 1.

Tête de face couronnée, dans un cercle perlé; droite, tenant un sceptre fleurdélysé : **BERNHARDVS IR.**

— Grande croix à doubles bandes, coupant la légende et cantonnée de douze globules : **REN | TVD | ONL | VNO.**

Cette imitation des esterlins de Henri III d'Angleterre (1216-1271) a été publiée dans le n° XLIX de la *Numismatic Chronicle* (juin 1850), par le savant conservateur du Musée de Copenhague, M. le chevalier Thomsen, avec cette question : *Is this from England?*

La comparaison de cette pièce avec les deux suivantes nous donne la conviction qu'elle doit être restituée à l'un des seigneurs de Lippe du nom de Bernard; sans doute à Bernard III qui régna de 1240 à 1270.

N° 2.

Dans un cercle perlé un écu triangulaire entouré de trois

annelets. On croit apercevoir dans l'écu une quintefeuille :
BLOMEN BERIGICI.

— Type du n° 1 : BER | NH $\bar{\tau}$ | ROV | SIN.

A. 1.05.

Cabinet de M. De Coster.

Probablement du même Bernard que l'esterlin précédent. Cette pièce a été frappée à Blomberg ou Blomenberich, petite ville à trois lieues de Detmold, aujourd'hui chef-lieu d'un bailliage de la principauté de Lippe.

En communiquant cette curieuse monnaie à M. Yong Akerman, directeur du *Numismatic Chronicle*, nous lui propositions, comme attribution incertaine et peu admissible, Blumenberg ou Florimont, en Alsace; mais le n° 5 suivant est venu lever tous les doutes.

N° 3.

Dans un écu triangulaire la quintefeuille de Lippe, entourée de trois croisettes : BER $\bar{\Omega}$ | h $\bar{\tau}$ TR | OVS ✕.

— Église à trois tours : LIPP.....V... $\bar{\tau}$.

A. 1.17.

Cabinet de M. Serrure.

On peut consulter, pour les monnaies de Lippe : MADER, t. V, p. 130; GROTE, *Blätter für Münzkunde*, t. II, p. 117; J. LEITZMANN, *Numismatische Zeitung*, 1848, p. 60 et suiv.

N° 4.

Lion rampant et couronné, portant un écu écartelé de deux fleurs de lis et de deux lions : ✕ WILHELM? DEI? GR... M: LHHBER?

— Grande croix pattée, anglée de deux fleurs de lis et de deux lions : ✠ MONETA : NOVÆ : FORTÆ : LIMBERGHENS.

A. 2.00.

Cabinet de M. Serrure.

Il existe, en Allemagne, plusieurs localités du nom de Limbourg. D'abord Limbourg sur la Lahn, non loin des bains d'Ems, et où se trouve aujourd'hui l'hôtel des monnaies du duc de Nassau. Cette petite ville, après avoir eu des seigneurs particuliers, était passée sous la domination des électeurs de Trèves, à l'époque où notre pièce a été frappée.

Un autre Limbourg est situé sur les confins de la Franconie et de la Souabe. Ses comtes, connus aujourd'hui sous le nom de Limpurg Capustigall, médiatisés sous la souveraineté des rois de Wurtemberg, ont joui du droit de monnayage.

Nous avons enfin la ville de Hohen-Limbourg sur la Leine, chef-lieu d'un comté enclavé dans le comté de la Mark en Westphalie. Kremer, dans ses *Beyträge zur Julischen Geschichte*, t. II, a donné l'histoire de ces comtes de Limbourg; quelques-unes de leurs monnaies ont été décrites par Mader, t. VI, p. 176, et par le D^r Grote, dans son *Journal de numismatique*, 1857, p. 115.

L'imitation du *kromstaert* de Philippe le Bon, décrite ci-dessus, doit être attribuée, selon nous, à Guillaume I^{er}, comte de Hohen-Limbourg, qui régna de 1401 à 1442.

Toutefois, il nous a été impossible de trouver à quel titre ce comte prenait la fleur de lis sur son écu, et notre savant confrère et ami M. De Jonghe, dont les connaissances héraldiques et généalogiques sont si étendues, n'a pu nous ren-

seigner à ce sujet. On remarquera aussi, sur cette pièce, l'absence de la quintefeuille qui figure sur toutes les monnaies de Limbourg.

Les Limbourg-Styrum, autre branche de la même famille, fixée aujourd'hui en Belgique, ont aussi joui du droit de battre monnaie.

N° 5.

Type ordinaire des gros tournois; bordure de douze fleurs de lis : **TVRONVS·CIVIS**.

— Type des gros tournois. Légende extérieure : * **BHOICTV SIT** **N : NI IHV*PI**. Légende intérieure : * **TRNOIO DNS RTR**.

A.

Cabinet de M. Westerman.

La même pièce avec **TRNOIO**.

A. 2 45.

Cabinet de M. Serrure.

Randerath ou Randerode, petit bourg à 6 lieues N. N. E. d'Aix-la-Chapelle et appartenant aujourd'hui à la Prusse rhénane, était autrefois le chef-lieu d'une seigneurie particulière qui jouissait du droit de battre monnaie. D'après Fahne, on y voyait encore, au siècle dernier, les restes massifs et imposants d'un vaste château fort. Ce château fut détruit, en 1157, par Frédéric, archevêque de Cologne; plus tard, en 1226, il fut de nouveau pris et démantelé par Henri, duc de Brabant. Ce fut sans doute à partir de cette époque, que les seigneurs de Randerode firent hommage aux ducs de Lothier (1). Ils passèrent ensuite sous la suzeraineté des ducs de Juliers.

(1) *Nos Lodewicus dns de Randenrode notum facimus univcrsis presens*

Voici, d'après Fahne, la succession des seigneurs de Randerode :

I. N..... de Randerode. Il eut deux fils : Meginherus, mort célibataire, après avoir fait, en 1104, donation au chapitre *ad gradus* à Cologne, de ses biens situés à Horenhus et à Dorwiler, et

II. Hartper de Randerode (1104-1119). Ses enfants furent Guillaume, chanoine à Bonn, Harper et l'aîné, dont le nom n'est pas connu,

III. N..... de Randerode qui fut père de

IV. Gossuin de Randerode qui partit pour les croisades. Il avait vendu sa *villa* de Dorwiler au chapitre *ad gradus* pour le prix de 100 mares d'argent, et à la condition qu'une prébende audit chapitre serait donnée à son oncle, Guillaume.

V. N..... de Randerode. Il eut pour enfants : 1° Guillaume; 2° N.... qui épousa Élisabeth de Meer, et, 3° son successeur.

VI. Gérard de Randerode, fait prisonnier à la bataille de Bouvines, en 1214.

scriptum visuris et audituris, et tenore presentium protestamur, quod nos castrum et villam de Randerode infra fossitum sitam recepimus ab illustri viro domino Johanne, duce Lotharingie et Limburgie in feodo, sub omnibus conditionibus quæ in litteris nobis ab eodem domino duce assignatis et super hoc confectis plenius continentur in omni sui jure, prout Gerardus, quondam dominus de Randerode, noster avus bonæ memoriæ, a domino Henrico, quondam duce Lymburgie et tunc temporis comite de Monte, pie memoriæ, tenuit in feodo. In cujus rei testimonium præsens scriptum sigillo proprio facimus roborari. Datum et actum anno Domini M. CC. LXXXIX, feria sexta Christiana ante natale Domini. (Registres noirs, t. I, p. 27, n° 10 de l'inv. des registres de la ch. des comptes.) BUTKENS, t. I, preuve, p. 126.

VII. Louis I^{er}, de Randerode. 1220-1260.

VIII. Louis II, de Randerode. 1260-1290.

C'est celui qui fit relief au duc Jean de Brabant, en 1289.

IX. N.... de Randerode.

X. N.... de Randerode.

XI. Marie ; héritière de Randerode , épousa Guillaume de Hornes. Ils vendirent en 1392 Randerode à Guillaume, duc de Juliers.

Les deux dernières lacunes que présente cette généalogie peuvent être comblées.

Un Louis de Randerode figure en 1538, dans une quittance délivrée par Thierry, comte de Looz, en acquit de 13,500 royaux d'or, reçus du roi de Bohême, à compte du prix de la vente des terres d'Yvoy et de Virton (1).

Le même Louis figure de nouveau dans une charte de 1540, par laquelle le roi de Bohême reconnaît devoir encore au comte de Looz, pour reste du prix d'achat d'Yvoy et de Virton, une somme de 16,052 royaux d'or et demi (2).

Dans la charte, datée de Venloo, le vendredi après le jour des saints Simon et Jude, 1544, par laquelle Renaud, duc de Gueldre, ratifie les privilèges de cette ville, on voit figurer comme témoin un : *Lodewich, here van Randenraede* (3).

La dernière mention que nous en ayons rencontrée est dans une charte datée du jour de saint Grégoire de Pawes (*sic*), 1545, par laquelle Éléonore, duchesse de

(1) *Codex diplomaticus Lossensis*, p. 275.

(2) *Ibid.*, p. 299.

(3) NYHOFF, *Gedenkwaardigheden uit de geschiedenis van Gelderland*, t. II, p. 16.

Gueldre, confirme à la ville d'Arnhem le droit de percevoir les accises ; Louis de Randerode est un des témoins à cet acte (1).

Ce Louis vient évidemment se placer sous le n° IX, dans la liste ci-dessus.

En 1357, dans les conventions matrimoniales entre Godefroid II de Heinsberg et Philippine de Juliers (2), on trouve la mention d'un « *heren Arnolde van Randenroyde*, » sans doute le fils de Louis, et que nous plaçons sous le n° X dans la généalogie de Falne.

Arnt (Arnold), *here van Randenroede*, figure comme témoin dans une charte datée du jour de Saint-Valentin (14 février) 1367, par laquelle Gérard de Looz, seigneur de Heinsberg, déclare tenir en fief des ducs de Gueldre, les maisons de Heinsberg, Geelkerken et Dalenbroek (3).

C'est à ce même Arnold que nous croyons pouvoir attribuer le gros tournois ci-dessus décrit. On sait que le type du *turonus civis* de Saint-Louis s'est perpétué pendant très-longtemps, surtout dans le Nord, et qu'on trouve de nombreux exemples de son emploi, dans la seconde moitié du xiv^e siècle.

Il est fait mention d'un Gérard de Randerode dans une charte de Lothaire, comte de Hostade, en date du 2 novembre 1217, et dans une charte d'Arnold d'Elslo, de l'an 1218. Ces deux pièces ont été publiées par M. Wolters, dans sa *Notice historique sur l'abbaye de Herckenrode*, p. 61 et suiv.

(1) NYHOFF. *Gedenkwaardigheden uit de geschiedenis van Gelderland*, t. II, p. 20.

(2) *Codex diplomaticus Lossensis*, p. 556.

(3) NYHOFF, p. 213.

Elles concordent avec le travail de Fahne. Mais une charte reproduite par le même M. Wolters (†) d'après le supplément aux Trophées du Brabant, et portant la date de 1245; cite également un Gérard, seigneur de Randerode. Il faut donc supposer ou que le Louis I^{er}, au lieu de succéder à Gérard, en 1220, comme le dit Fahne, n'hérita de lui que 25 ans plus tard, au moins; ou bien, qu'entre le Louis I^{er} et le Louis II, il y eut un autre Gérard dont il n'a pas connu l'existence.

N° 6.

Type ordinaire du gros tournois, bordure de 12 fleurs de lis : **TVROHV.S. CIVIS.**

— Type des gros tournois. Légende extérieure : **BNDICTV : SIM : NOMÆ : ONI : ORI : DEI : IHV : ❖PI.** Légende intérieure : **❖ DNS DE RANDEN ❖.**

A. 5.00.

Cabinet de M. Serrure.

Cette pièce est également attribuée aux seigneurs de Randerode. Cependant M. Serrure n'est pas éloigné de croire qu'elle pourrait plutôt appartenir aux évêques d'Utrecht et avoir été frappée à leur château de *Randen*, dans le Zaland ou Zalland, en Over-Yssel. On connaît des *Boldragers* de ces évêques, avec la légende **MONETA DE ZALANDIA.**

La forme **RANDEN**, au lieu de **RANDER**, n'est pas un argument en faveur de cette opinion, puisqu'on rencontre *Randenroyde* comme *Randerath* ou *Randerode*. C'est même sous cette première forme (*Randen*) que ce nom paraît dans la

(†) Notice historique sur le comté de Hornes, p. 19.

charte citée ci-dessus, d'après M. Wolters, et dans les trois chartes données par Nyhoff.

Le poids de ce gros doit faire présumer qu'il est plus ancien que les deux autres.

N° 7.

Lion heaumé; type du *botdrager* de Louis de Male :
L·O·V·I·C·V·S : D·E·I : G·R·A·C·I·A : H·E·R·E : V·A·N : H·O·R·E :
Æ : A·L·T·E·N·.

— Croix du *botdrager*. Légende extérieure : ✠ B·E·N·E·
D·I·C·T·V·S : Q·V·I : V·E·H·I·T : I·H : H·O·M·I·H·E : D·O·M·I·H·I·
Légende intérieure : ✠ M·O·H·E·T·A · † D·E · † L·I·V·I·E·R·D·E·N·.

A. 4.20.

Cabinet de M. Serrure.

Après la mort de Guillaume VI, sire de Hornes et d'Altena, ces deux seigneuries ne passèrent pas immédiatement à son fils Guillaume VII, mais à son frère, Thierry-Loef de Hornes, cinquième fils de Guillaume V. On ignore si cette possession fut le résultat d'une usurpation, ou la suite d'une transaction régulière. Elle est prouvée par plusieurs chartes, entre autres : 1° un acte, en date du 18 octobre 1366, par lequel ce Thierry-Loef règle avec Henri, sire de Diest, différentes conventions concernant la dot de sa sœur Élisabeth; 2° un autre acte du 1^{er} novembre 1367, concernant également la dot de cette sœur. Thierry-Loef s'intitule dans ces deux pièces « *Didderic Luef her van Huerne en van Altena* (1). » Enfin on trouve dans LOUVREX, *Recueil d'édits*, IV, p. 150, que Guillaume VII fit, en 1390 seulement,

(1) WOLTERS, *Notice sur le comté de Hornes*, annexes 12 et 13.

hommage à l'évêque de Liège, comte de Looz, pour la terre de Hornes. C'est également en 1590 que l'on place la mort de Thierry-Loef à qui son neveu aura succédé.

Le beau *botdrager* de M. Serrure doit incontestablement appartenir à ce Thierry. LOVICVS n'est pas ici une abréviation de LVDOVICVS; on eût laissé ce mot entier, comme aux pièces de Louis de Male dont celle-ci est une contrefaçon. Ce mot LOVICVS c'est le Loef, Luef latinisé.

Nous avons en vain cherché dans Kiliaen et dans le Glossaire des prénoms flamands donné par Willems (*Belgisch Museum*, 1841,) la vraie signification de ce nom, qui du reste se rencontre assez fréquemment dans les chartes de la Gueldre du xiv^e siècle (1). Peut-être est-ce LUPUS, Loup, ou plutôt Ludolphe. On nous objectera qu'alors la forme latine n'eût pas été *Lovicus* mais *Ludolphus*. Cette objection ne paraîtra pas bien sérieuse si l'on se rappelle que la légende entière de la pièce est un bizarre mélange de latin et de la langue vulgaire du Limbourg, qu'après le *Dei gratia* vient le *here van Horen en Altena*, et qu'enfin l'imitation exigeait un mot qui se rapprochât du LUDOVICUS des *botdragere*s flamands.

Au revers nous lisons MONETA DE VVIERDEN. Le premier V ressemble à un L. C'est le V gothique en usage au xiv^e siècle et qui se trouve figuré de la même manière dans l'*Atlas de la Numismatique du moyen âge* de notre illustre Lelewel (2).

(1) NYNORF, t. I, p. 253 : dans une charte du 5 mars 1551, *Loef* van Berenbroec et *Loef* van Hoenseler; *ibid.*, p. 207 : *Loef* van der Keldone; *ibid.*, t. III, p. 94 : *Luef* van Hulhusen (20 juillet 1581); *ibid.*, p. 205 : *Loiff* van Ubburgen (25 novembre 1595); *ibid.*, t. II, p. 51 : *Loef* van Keeldunck (4 octobre 1547).

(2) Un V de cette forme se remarque, entre autres, sur le florin d'or de

Weert, située à quatre lieues nord-ouest du château de Hornes, était la ville principale du comté de ce nom, et les comtes y eurent leur atelier monétaire. Jusqu'à présent on ne connaissait que deux monnaies de Weert appartenant à la période du moyen âge. Ce sont deux pièces d'un Guillaume, sans doute Guillaume VII, qui portait écartelé aux 1, 2 et 4, un lion rampant, et, au 3, les trompes de Hornes. Ces deux pièces ont été gravées dans l'ouvrage de M. Wolters que nous avons cité ci-dessus, et dans le splendide volume de M. Goethals sur la maison de Hornes.

On comprend que la pièce de M. Serrure est une conquête numismatique de la plus haute importance, une perle de plus qu'il a été heureux de placer dans son riche écrin.

Thierry-Loef est, d'après M. Goethals, l'auteur de la branche actuelle des comtes de Hornes, ainsi que des branches de Houkerke, de Baucigues et de Kessel.

N° 8.

Type ordinaire du gros tournois; bordure de douze fleurs de lis : ✠ MVRHV.S· CIVIS·

— Type des gros tournois. Légende extérieure : ✠ BHDICIV : SIT : HOMC : DNI : NRI : IHV ✠ PI.
Légende intérieure : ✠ WRIDERICVS DVS.

A. 2.20.

Cabinet de M. Serrure.

Jean sans Pitié, frappé à Saint-Trond, et sur une pièce d'argent du même évêque, NOVA MONETA DE SCENTRVDONE. Pour imiter les monnaies d'Albert, la légende de ces deux pièces a été coupée de manière à ce qu'elle commençât par la seconde lettre du mot BAVARIE. Il semble alors voir AL, premières lettres du nom du comte Albert de Hollande-Hainaut. Cette supercherie n'est pas rare sur les monnaies imitées.

On ne peut avec certitude déterminer à quelle seigneurie appartient ce gros dont le type banal ne présente aucune particularité.

Parmi les seigneurs de Berg en Gueldre, ou S'Herenberg, on rencontre, au XIV^e siècle, plusieurs FRÉDÉRIC (1). Les seigneurs de S'Herenberg ont incontestablement joui du droit de battre monnaie; il ne serait donc pas impossible que cette pièce leur appartienne. Ajoutons à l'appui de cette attribution conjecturale, que la forme *Wridericus* se rapproche beaucoup de celle de *Vrederick* ou *Vrederic*, que l'on trouve employée dans des chartes des seigneurs de la Gueldre ou des environs (2).

N^o 9.

Château à trois tours, assez semblable à celui qui figure sur les monnaies de Castille, au-dessous un lion rampant :
* IMB REC * ou peut-être REC* *IMB.

— Une fleur de lis cantonnée de quatre croissants :
V V I L^o.

C. 2.15.

Cabinet de M. Th. De Jonghe.

Cette pièce singulière a piqué vivement notre curiosité. Le style des lettres des légendes, la forme du lion et de la tour appartiennent tout à fait au moyen âge. Le poids et le métal sont ceux des doubles tournois du commencement du XVII^e siècle.

(1) *Oordeelkundige inleiding tot de historie van Gelderland*, door W. A. VAN SPAEN, eerste deel, bladz. 559 en volg.

(2) NYHOFF, l. III, bladz. 158 : *Vrederiek van Zulen*, dans une charte du 19 août 1589; *ibid.*, bladz. 555 : *Vrederic van Steenre*, 1^{er} mai 1418, etc.

Est-ce une monnaie, est-ce un jeton?

On l'attribuait à Gui d'Humbercourt ou Himberecourt, le malheureux ministre de Marie de Bourgogne, décapité à Gand, le 15 avril 1477.

Nous croyons que *VVIL'* est l'abréviation de *Wilhelmus*, Guillaume, et non pas de *Guido*, Gui.

Humbercourt est une terre située en Artois, près de Doulens. Gui de Brimeu n'a pas pu y battre monnaie. Mais il était en même temps comte de Megen, et en cette qualité il pouvait prétendre au droit de monnayage. L'atelier de Megen est connu pour avoir fabriqué un bon nombre de pièces imitées de manière à les mêler dans la circulation des autres pays. Serait-ce ici un trompe-l'œil de quelque monnaie de Castille, dont nous aurions un essai frappé sur cuivre?

De pareilles suppositions sont loin, comme l'on voit, de satisfaire les amateurs. Nous abandonnons donc la pièce à leur sagacité.

N° 10.

Trois poissons; entre deux grenetis une espèce de légende composée de huit R à rebours.

— Croix anglée de quatre globules, dans un cartouche octogone composé de lignes droites et d'ares de cercle alternativement placés. Entre deux grenetis et pour remplacer la légende, huit ornements en forme de doubles crosses adossées, alternant avec huit petites feuilles ou fleurons.

A. 0.57.

Cabinet de M. Serrure.

Le type des trois poissons se rencontre sur plusieurs méreaux et, entre autres, sur une pièce de cuivre coulé

attribuée généralement à la collégiale de Saint-Pierre de Louvain. C'est une allusion à la parabole de l'Évangile, qui a pu être employée dans une foule de localités; et il n'est pas possible de confondre ce type avec les bars adossés du duché de Bar. L'absence de légende (car on ne peut donner ce nom aux huit R à rebours de l'avvers) et celle de tout emblème spécial, ne nous laissent d'autre moyen de déterminer la provenance et l'âge de cette pièce, que sa fabrique et son style. Or cette fabrique et ce style rappellent beaucoup les deniers de Robert II d'Artois. On remarquera aussi la présence de cette double crosse ou double volute adossée que M. Hermand regarde comme particulière à l'Artois et surtout à Saint-Omer. Poussons même plus loin la témérité de nos conjectures, et voyons dans l'espèce de légende de l'avvers l'initiale du comte Robert, répétée huit fois. Pourquoi pas? On a brodé en numismatique une foule de systèmes, de romans, si l'on veut, sur un canevas moins solide. Il m'a pris fantaisie de faire aussi le mien, mais nullement avec l'intention de le défendre *unquibus et rostro*. J'applaudirai, au contraire, de bon cœur à toute explication qui paraîtra plus satisfaisante, heureux de l'avoir provoquée par une attribution conjecturale.

R. CHALON.

